

Zeitschrift: Vermessung, Photogrammetrie, Kulturtechnik : VPK = Mensuration, photogrammétrie, génie rural

Herausgeber: Schweizerischer Verein für Vermessung und Kulturtechnik (SVVK) = Société suisse des mensurations et améliorations foncières (SSMAF)

Band: 87 (1989)

Heft: 11

Nachruf: En souvenir de Oscar Collioud 22 avril 1920-1er juillet 1989

Autor: Weidmann, Jean

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Ferner ist Prof. Brandenberger seit 15 Jahren «Principal Consultant» der UNO in New York für die Analyse der Weltkartographie und der Delegierte von Kanada (Präsident 1982) der Experten-Konsultationen für Fernerkundung der FAO in Rom. 1986 wurde Prof. Brandenberger zudem zum Korrespondierenden Mitglied der Marokkanischen Gesellschaft der Ingenieur-Topographen ernannt und war Ehren-Professor der Wuhan Technical University of Surveying & Mapping, Volksrepublik China (1981/82).

Oscar Collioud 22. April 1920–1. Juli 1989



Mit grosser Anteilnahme hat die bernische und schweizerische Geometerschaft in der ersten Juli-Woche Abschied genommen von einem Kollegen, der sich in den letzten 30 Jahren mit grosser Hingabe und Erfolg den Problemen unseres Berufsstandes gewidmet hat.

Oscar Collioud ist am Abend des 1. Juli völlig unerwartet einer Hirnblutung erlegen und damit allzu früh seiner Familie, seinen Mitarbeitern, Kollegen und Freunden entrissen worden. Wir alle bedauern, dass es ihm nicht mehr vergönnt war, nach geplantem, sukzessivem Ausstieg aus dem langen und intensiven Berufsleben die sinnvolle Musse des Lebensabends zu geniessen, wie er es verdient hätte.

Wenn wir einen Blick zurückwerfen auf seine berufliche Laufbahn und auf sein jahrzehntelanges, erfolgreiches Wirken, so fällt uns die konsequente Geradlinigkeit auf, die sein ganzes Wesen geprägt hat.

Inspiziert durch seinen Vater, der 1928 eine grafische Anstalt eröffnet hatte und beruflich engen Kontakt mit den bernischen Geometern pflegte, entschloss sich Oscar nach seiner Maturitätsprüfung im Herbst 1939, das Kulturingenieur-Studium an der ETH aufzunehmen. Er diplomierte im August 1943 ungeachtet der grossen Beanspruchung durch Ausbildungs- und Aktivdienst. Anschliessend verbrachte er bis 1950 seine «Gesellenjahre» in einigen Vermessungs- und Ingenieurbüros vor allem im Bernbiet, aber auch in seinem Heimat-Kanton Waadt. Im September 1947 wurde er zum Geometer patentiert. Im März 1950 zog er voll Tatendrang mit seiner 1945 gegründeten, glücklichen Familie nach Zweisimmen, das ihm als Hauptort des bernischen Berg-Bezirks Obersimmental Zentrum eines dankbaren und ausgedehnten Wirkungsfeldes, aber auch zweite Heimat wurde. In 40 harten, aber schönen Jahren hat er als ausgesprochener Allrounder auf seinem Gebiet ein leistungsfähiges Vermessungs- und Ingenieurbüro auf- und ausgebaut, das grosses Ansehen geniesst. Neben der Neuvermessung und Nachführung seiner vier Berggemeinden hat er sich auch erfolgreich und intensiv mit allen Ingenieurarbeiten befasst, die im vielseitigen Wirkungsbereich eines solchen Fachmannes liegen. Zur Sicherstellung des Fortbestandes seines Büros und zur Erhaltung der Arbeitsplätze fand er 1981 in dipl. Ing. Andreas Gerber einen einheimischen Partner, mit dem er sich fortan gemeinsam den Aufgaben widmete. Unvergessen bleibt sein jahrzehntelanger Einsatz im Tarifwesen der Grundbuchvermessung, der von berufener Seite noch besonders gewürdigt wird. Diese Tätigkeit wurde gebührend honoriert durch die Verleihung der Ehrenmitgliedschaft im bernischen Geometerverein und in der Gruppe der Freierwerbenden.

Nur am Rande sei hier vermerkt, dass sich Oscar Collioud auch im öffentlichen Leben seiner Wahlheimat uneigennützig und oft bis an die Grenze der Belastbarkeit eingesetzt und verdient gemacht hat, in der Gemeinde, in vielen Vereinen, die seinem geselligen Wesen entsprachen, in der Organisation besonderer Anlässe, auch auf dem Gebiet der Bergbahnen von Zweisimmen und der ganzen Region Obersimmental-Saanen. Ob all diesen herausragenden beruflichen Qualitäten dürfen wir aber den Menschen, der zu diesem Tun befähigt und berufen war, nicht vergessen. Oscar ist nie den Weg des geringsten Widerstandes gegangen. Er ist die Aufgaben mutig angegangen und hat hartnäckig nach der besten Lösung gesucht. Dabei ging er oft eigene, neue Wege. Er hat sich nicht gescheut, die Ergebnisse seiner Überlegungen und seiner eingehenden Beurteilung in klaren Voten zu vertreten. Er zeigte aber auch Verständnis für die Argumente seiner Gesprächspartner, denen er nichts nachtrug. Weil er hinter allen Problemen immer auch den Mitmenschen sah, kam nach «geschlagener Schlacht», im geselligen Kreis, den er schätzte, seine versöhnliche Art zum Durchbruch. So hat er uns allen nicht nur fachlich, sondern auch menschlich, kameradschaftlich viel gegeben, wofür wir ihm herzlich dankbar sind.

Seiner Familie, insbesondere seiner Frau, die ihn verständnisvoll unterstützte und die ihm recht eigentlich die sichere Ausgangslage zu seinem Wirken schuf und erhalten hat, sprechen wir unsere herzliche Anteilnahme aus.

Hans Kämpfer

En souvenir de Oscar Collioud 22 avril 1920–1er juillet 1989

Le décès subit de notre collègue Oscar Collioud, frappé par une hémorragie cérébrale le 1er juillet 1989, a eu un grand retentissement de consternation dans tous les milieux de notre profession dans l'ensemble du pays. Il était d'origine vaudoise et particulièrement

de la commune de Rolle. L'activité de son père qui avait créé en 1928 à Berne, sa propre entreprise de reproduction graphique renommée, influença certainement la vocation d'Oscar dans le choix de notre profession.

Il l'exerçait à la tête de son bureau privé, ouvert après différents stages en 1950 à Zweisimmen, chef-lieu du district alpin d'Obersimmental, d'une part à titre d'ingénieur géomètre d'arrondissement et d'autre part en qualité d'ingénieur du génie rural et géomètre indépendant. De par ses qualités professionnelles, culturelles et d'humanisme, il acquit une très grande considération dans sa région et dans tous les multiples milieux où il était sollicité de collaborer.

L'ensemble de son activité illustre de façon exemplaire, le rôle que notre profession est appelée à jouer, ainsi que les services qu'elle est en mesure de rendre à la société. Parmi les nombreux ouvrages d'intérêt public qu'il a réalisés, on peut citer la télécabine Zweisimmen-Rinderberg et notamment le chemin d'alpage Zweisimmen-Heimersberg-Neuenberg. Cet ouvrage adossé en partie à un terrain fortement incliné fut conçu et réalisé selon le principe d'un viaduc en palées et dalles en béton, dont les éléments du tablier furent moulés individuellement, pour que l'ouvrage soit adapté au terrain pratiquement sans terrassement. Lors d'une visite sur place en cours de construction de l'ouvrage, quelques collègues de canton de Vaud ont pu apprécier le savoir-faire de l'auteur du projet et, par la suite, l'idée fut reprise et réalisée avec succès dans le cadre d'un remaniement parcellaire dans le vignoble de Lavaux, entre Epesses et la Crochette.

Lorsqu'au printemps 1958 le Groupe patronal de la SSMAF décida quasi à l'unanimité, en assemblée générale extraordinaire du 17 avril 1958 à Olten, de proposer à l'assemblée générale de la SSMAF la dénonciation de la convention liant aux pouvoirs publics en matière de tarifs d'honoraires pour la mensuration cadastrale et sa conservation, notre association centrale a entériné à une forte majorité la proposition du Groupe patronal avec effet au 1er janvier 1959. Il s'agissait de mettre fin aux controverses est aux relations fastidieuses s'éternisant depuis de nombreuses années à notre détriment et de créer des bases juridiques claires, en vue de la poursuite des négociations au plan du Département fédéral de Justice et Police.

Il s'en suivit en 1959 une révision des statuts des deux associations professionnelles, notamment en ce sens que l'établissement et l'adoption de règlements, normes et tarifs d'honoraires, ainsi que la conclusion de toute convention tarifaire soit du ressort du Groupe patronal. Le soussigné se vit confier le redoutable honneur de présider la nouvelle Commission centrale des tarifs et honoraires, composée de 6 membres, dont Oscar Collioud, nommé à titre de nouveau membre le 12 septembre 1959, sur proposition de la Section bernoise, où il avait fait preuve de compétences dans la démonstration des carences manifestes de la rétribution des mandats de nouvelles mensurations cadastrales. Il s'avéra d'emblée que la structure de nos tarifs d'honoraires devait être reconsidérée

dans son ensemble, sur la base d'analyses sérieuses, aussi bien dans le domaine des bases de calcul des prix que dans l'engagement du personnel pour l'exécution des opérations, compte tenu de l'évolution technologique et notamment de la diversité manifeste des conditions locales et régionales de notre pays. Après approbation du plan d'action de la Commission centrale des tarifs et honoraires, ces différentes tâches furent confiées à des sous-commissions, en faisant appel à des collègues expérimentés et conscients de l'impérieuse nécessité de l'œuvre à accomplir.

Oscar Collioud assumait d'abord la présidence de la sous-commission 4, chargée dès le 19.12.1961 de concevoir les nouveaux tarifs d'honoraires pour l'abornement et la mensuration parcellaire. Ce groupe de travail composé de six collègues, réunissant de larges expériences en la matière, se mit au travail sous sa direction et ne tarda pas de constater ses compétences multiples et ses qualités d'organisateur avisé, de même que ses dons pour l'analyse mathématique, le développement numérique et graphique des composantes variables des prix d'unités, permettant de saisir judicieusement la diversité des particularités locales en mensuration cadastrale.

«Il faut bien que quelqu'un le fasse» disait-il en prenant sur lui la charge de mettre en œuvre les pièces à conviction à l'appui de l'élaboration des nouvelles normes tarifaires, ainsi que la documentation nécessaire à la consultation interne au niveau des organes du Groupe patronal, puis en vue des négociations paritaires laborieuses avec les délégués des Services publics intéressés. Son dévouement inlassable et spontané, sa franchise, sa droiture et sa force de conviction ont largement servi notre cause et suscité auprès de nos interlocuteurs l'estime et le respect de sa forte personnalité.

Au terme des négociations paritaires qui s'étendirent durant bien quatre années, la mise en vigueur des nouveaux tarifs d'honoraires pour les mensurations cadastrales de 1966 intervint le 19 mai 1968. La présentation de ces documents demeure l'une des œuvres marquantes d'Oscar Collioud qui se chargea, de surcroît, de la conception des formules de taxation et de décompte correspondant à ces nouveaux tarifs, de même que de l'organisation des rapports d'exécution à produire par les adjudicataires, en vue du contrôle du bien-fondé des prix d'unités exigés par les Services publics intéressés. Il créa alors l'office de calcul qu'il organisa d'abord dans son propre bureau à Zweisimmen, puis par nécessité de place au siège de notre secrétariat à la Fiduciaire Visura à Soleure. Par la suite, cet office de calcul qu'il dirigea jusqu'en 1987 devint l'instrument indispensable du Groupe patronal, assurant la majeure partie des tâches de gestion propres à nos tarifs d'honoraires.

En sa qualité de membre de la Commission centrale des tarifs et honoraires et responsable de l'office de calcul, il a laissé son empreinte dans tous nos tarifs actuellement en vigueur. Il s'est acquis un mérite exceptionnel dans cette activité, notamment par ses analyses raffinées constituant le fondement

de notre système tarifaire, ce qui a largement contribué à gagner la confiance des représentants des administrations et suscité le respect de tous. Il faut également relever que durant cette activité particulière, il a aussi fonctionné comme délégué aux taxations paritaires et parallèlement aux activités similaires de la Section bernoise.

Il faut aussi l'avoir vu à l'œuvre en l'occurrence ainsi que dans la conduite exemplaire de son bureau privé, pour se rendre compte de l'ampleur de ses compétences et du rayonnement qui s'en dégageait. Pour être efficient dans tous les mandats qu'il assumait, y compris ceux ayant trait à notre association professionnelle, il modernisait l'équipement de son bureau au gré des besoins, assurant ainsi avec son personnel et souvent secondé par son épouse, une présentation impeccable des dossiers à produire. De surcroît, il attachait une grande importance à ce que les tarifs d'honoraires soient publiés également en français et se chargeait de la frappe des traductions et de la reproduction de textes dans une présentation identique à la version originale en langue allemande.

L'assemblée générale du Groupe patronal du 11 juin 1987 à Winterthur lui avait décerné la distinction de membre d'honneur, en reconnaissance des éminents services rendus pendant 28 ans d'activité au sein de la Commission centrale des tarifs et honoraires et de multiples tâches annexes. Oscar Collioud n'est plus et nous pouvons imaginer le chagrin de ses proches, à qui nous réitérons nos sincères condoléances et notre sympathie émue. Tous ses collègues et amis en garderont un souvenir inaltérable.

Jean Weidmann

Ausbildung Education

Section du Valais ASTG

L'ASTG et la SSMAF/GP organisent, en collaboration, un cours d'informatique pour dessein assisté par ordinateur sur Autocad et InterCAD. Ce cours comprendra 200 heures, réparties sur deux ans, une fois par semaine 2 heures 30, à partir de 17 heures 30.

Ces cours seront donnés en français à Sion, au centre professionnel, à Sierre, à l'école d'informatique, et en allemand à Brigue au centre professionnel, simultanément. Les frais de ces cours s'élèveront à 5.— Fr. de l'heure par candidat. La SSMAF/GP prendra 4.— Fr. à sa charge et le solde sera payé par les participants.

L'ASTG subventionnera cette participation pour ces membres uniquement. Toute inscription et renseignement pour le cours sont à adresser à:

Claude Tscherrig
Avenue de Rossfeld 21
3960 Sierre
Téléphone 027 / 55 92 27

Sektion Wallis VSVT

Der VSVT und die GF/SVVK organisieren in Zusammenarbeit folgenden Kurs:

Zeichnen mit Hilfe des Computers auf AutoCAD und InterCAD.

Die Kursdauer beträgt 200 Stunden, verteilt auf zwei Jahre. Der Unterricht wird einmal wöchentlich erteilt, 2½ Stunden, ab 17.30.

An folgenden Orten findet der Kurs gleichzeitig statt:

Sitten, in der Berufsschule, in französischer Sprache; Siders, in der Informatikschule, in französischer Sprache; Brig, in der Berufsschule, in deutscher Sprache.

Die Kurskosten betragen Fr. 5.—/Std. Die GF/SVVK übernimmt Fr. 4.—, der Restbetrag geht zu Lasten der Teilnehmer. Der VSVT wird den Teilnehmerbeitrag nur für seine Mitglieder subventionieren.

Anmeldung und Auskunft:

Claude Tscherrig
Avenue de Rossfeld 21
3960 Sierre
Telefon 027 / 55 92 27

SVVK / SSMAF

Schweizerischer Verein für Vermessung
und Kulturtechnik
Société suisse des mensurations et
améliorations foncières

Praxis der Öffentlichkeitsarbeit (I)

Im Jahre 1988 haben die Berufsverbände SVVK, GF SVVK, FKV-SIA ein Konzept für die Öffentlichkeitsarbeit (PR) entwickelt und verabschiedet. Die entsprechende Übersicht wurde im GF-Bulletin Nr. 265 (April 1988), S. 7 veröffentlicht. In VPK 2/89 (deutsch) und 3/89 (französisch) wurde das PR-Konzept umfassend kommentiert.

Die Zielsetzungen der Aktionen können wie folgt umschrieben werden:

- Alle Berufskollegen für die Öffentlichkeitsarbeit sensibilisieren;
- Die Berufsbilder unserer Branche in der allgemeinen Öffentlichkeit profilieren und damit den Nachwuchs sicherstellen;
- Die Dienstleistungen unserer Branche der Öffentlichkeit und den (potentiellen) Kunden bekanntmachen;
- Die RAV als grosse Chance für unsere Branche optimal nutzen.

In den nächsten Nummern der VPK werden deshalb verschiedene Artikel erscheinen, welche die Chancen und Möglichkeiten der Öffentlichkeitsarbeit unserer Branche aufzeigen sollen. Die Arbeitsgruppe «Öffentlichkeitsarbeit» der drei Berufsverbände hofft, damit allen Interessierten einige Tips und Anregungen für die Bewältigung der alltäglichen Öffentlichkeitsarbeit bieten zu können. Beachten Sie bitte auch das Seminar «Öffentlichkeitsarbeit» vom 19.1.1990.